



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 88/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2014

Affiché le : 23 DEC. 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, FERTE, ANGO, SUZE.

PROCURATIONS

Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. SALAÜN	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	M. FERTE
Mme SEIB-TAUPIN	à	M. ANGO

ABSENT : M. LACLAU

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE ET AFFAIRES CULTURELLES - Association Rando de l'Espoir - demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Rando de l'espoir » afin d'organiser le Gala « la constellation des talents ».

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574.

La Commission Vie Associative - Affaires Culturelles - Communication a émis un avis favorable au versement de cette subvention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Rando de l'espoir » d'un montant de 100 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

